

DEC171714DAJ

Décision portant modification de la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC171713DAJ portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Les articles 2 et 3 de la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 susvisée, sont modifiés et désormais rédigés comme suit :

- Article 2 : « *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Karine Argento, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.* » ;
- Article 3 : « *En l'absence de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale et de Mme Karine Argento, adjointe à la déléguée régionale, délégation de signature est donnée à M. Pierre Bertrand-Mapataud, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2017

Alain Fuchs